Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_55-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, M. DELAUNAY Francis

Excusé (s) : Mme VIAL Christiane
Absent(s) : M. FAUVEL Marc

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-05-55 – Aliénation et désaffectation partielle du chemin rural dit " de la Morandière "

Par délibération en date du 10 novembre 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du délaissé du chemin rural dit de La Morandière correspondant à un espace vert bordant le n°8 en vue de sa cession à M. MARSSOLIER et Mme PIROT.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 février 2026, 09h00 au 13 mars 2026 inclus, 12h00.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec réserve.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ce cadre et après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :
- de désaffecter le délaissé de chemin rural dit de la Morandière d'une contenance de 37m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 € du mètre carré soit un total de 37 € ;
- de décider que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
-de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;
-d'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel